

Adresse aux signataires du document "Pour une ville en transition écologique, sociale et solidaire"

Les enjeux écologiques sont de plus en plus invisibilisés voire niés, alors qu'ils sont vitaux. C'est pourquoi je vous remercie très sincèrement pour votre démarche, qui permettra, espérons-le, que les enjeux écologiques, soient mis en avant dans la campagne des municipales 2026. Je vous remercie aussi de souligner l'interdépendance entre ces enjeux et la justice sociale.

Les enjeux sociaux et écologiques sont au centre du programme de la France Insoumise, *l'Avenir en Commun*, et ils sont au cœur du programme de notre liste *Faire mieux pour Besançon*.

La règle verte, fondamentale dans *l'Avenir en commun*, est l'un des cinq principes fondamentaux sur lesquels repose notre programme. Elle édicte que nous ne devons plus prélever sur la nature plus de ressources renouvelables que ce qu'elle peut reconstituer, ni produire plus de pollutions et de déchets que ce qu'elle peut supporter. La mise en œuvre de cette règle passe par la transformation du fonctionnement de notre société via la **planification écologique**.

Cette planification doit être définie par et pour le peuple : ce doit être une **écologie populaire**, **c'est-à-dire qui allie la question écologique à la question sociale**. Elle se doit de **préserver le vivant** et tous les vivants, humains et non humains. Il s'agit d'intégrer cet enjeu à l'ensemble des politiques publiques.

Les autres principes sont tout aussi essentiels pour réussir la planification écologique :

- Les **biens communs**, qui appartiennent à tous et toutes, doivent être protégés et gérés collectivement dans l'intérêt général ; ils ne doivent donc pas pouvoir être source de profit, ce qui implique une **gestion publique et citoyenne**.
- **L'économie doit être au service des besoins** de tous et toutes, et non pas de l'enrichissement de quelques un-es. Dans la même logique, l'innovation doit avoir pour but de répondre aux vrais enjeux qui se posent à la société, et notamment l'enjeu climatique, et non d'accroître encore le profit.
- **La justice sociale et l'inclusion de chacun-e doivent être garanties**. Notre modèle est celui d'une **écologie populaire**. C'est un devoir de justice et également une condition de l'acceptabilité de la bifurcation écologique.
- **Le pouvoir appartient au peuple**. Les citoyen·nes doivent pouvoir participer aux grandes décisions, proposer, interpeller, contrôler. C'est une exigence de démocratie et, comme la montré la Convention Citoyenne pour le Climat, la meilleure façon d'avancer dans cette bifurcation.

Notre programme est structuré par 4 piliers qui sont autant d'orientations politiques fortes, destinées à concrétiser ces principes :

- 1. *Revitaliser la démocratie***
- 2. *Permettre à chacun.e de satisfaire ses besoins fondamentaux***
- 3. *Engager la transition socio-écologique***
- 4. *Défendre les droits humains et la paix.***

Il comporte au total 30 engagements et 200 mesures. Vous trouverez ci-après un résumé de ceux de nos engagements qui répondent le plus directement aux problématiques que vous soulevez. Il s'agit des 9 engagements du pilier 3, et de l'un de ceux du pilier 2, "Permettre à chacun.e de se nourrir sainement".

Cependant notre programme est un tout faisant système, et nous vous suggérons de le consulter sur notre site Fairemieuxbesancon.fr.

1/ Déclarer l'état d'urgence écologique.

À partir des diagnostics et bilans existants, nous organiserons un **débat citoyen d'orientation écologique visant à mettre en œuvre la règle verte** sur le territoire communal et intercommunal, en s'appuyant notamment sur les conseils citoyens et les assemblées populaires, et sur une participation en ligne.

Ce débat sensibilisera au caractère systémique de la crise écologique, et mobilisera des outils permettant la participation effective de chacun.e au débat, et le recueil des idées de tous et toutes.

Il fournira les bases de la définition d'une **planification écologique pluriannuelle des politiques publiques** en matière de préservation des ressources naturelles, des biens communs, et d'objectifs de réduction de l'empreinte écologique communale.

Nous établirons un **plan d'éducation populaire aux enjeux environnementaux et écologiques** (incluant ceux de la biodiversité), décliné dans l'ensemble des champs d'action municipaux (temps périscolaires, politique jeunesse, centres socio-culturels, soutien au monde associatif). Cela se fera par l'intervention d'agents municipaux, comme cela se pratique déjà, mais aussi celle des acteur·trices du territoire, nombreux·ses qui travaillent sur ces questions.

2/ Ouvrir la ville à la nature et aux enfants

En second lieu nous voulons transformer complètement la façon de penser la ville et son urbanisation en posant comme principe de base la préservation des espaces encore verdoyants, qu'il s'agisse d'espaces naturels ou cultivés.

Pour cela, nous proposons de créer des **Parcs Naturels Communaux**, sur le modèle des **Parcs naturels nationaux et régionaux**, c'est-à-dire en élaborant collectivement avec l'ensemble des acteur·trices concerné·es (associations, habitant·es, exploitant·es éventuel·les, usager·es...) un projet et une charte fixant les modalités de préservation et de valorisation de la biodiversité, de la richesse agronomique et du patrimoine vernaculaire.

Ce projet co-construit peut comporter, par exemple, des aménagements pour les promenades ou pour le maraîchage, et exceptionnellement des constructions, en principe en bordure du site, pour répondre aux besoins de valorisation de celui-ci ou à un besoin d'intérêt général collectivement reconnu.

C'est ce concept de **Parc naturel communal** qui fonde notre alter-projet pour les Vaîtes : **le parc naturel des Vaîtes**. Cette démarche a vocation à s'étendre aux parcs, jardins, forêts et prairies de la ville, de façon à, là aussi, intégrer les enjeux de biodiversité dans leurs aménagements et usages.

Cette politique de préservation de la nature à l'échelle de toute la ville, qui implique zéro artificialisation nouvelle, entre évidemment en contradiction avec le besoin de construction de logements. Cette politique doit donc s'accompagner d'une **politique très active de réhabilitation, de recherche et d'acquisition de foncier qui ne soit ni naturel ni agricole**.

Des **cheminements paysagers** réservés aux mobilités douces (marche, vélo...) seront aménagés entre ces Parcs naturels communaux et les écoles et centres des quartiers situés à proximité. L'accès des habitant·es à la nature doit devenir aisé, instinctif. Il s'agit ainsi d'inciter à la pratique de la marche, du vélo... Ils feront l'objet d'un aménagement varié, seront pensés avec et pour les enfants, s'ouvriront dès que l'espace le permet sur des **terrains d'aventure** et des mini-potagers, et seront **bordés d'arbres fruitiers** ou d'arbustes à fruits.

3/ Pouvoir vivre sans voiture

Les bénéfices en sont multiples : amélioration de la qualité de l'air, réduction du bruit, des dangers de la circulation et émissions de gaz à effet de serre. Il s'y ajoute, si l'objectif est atteint, le gain financier pour les habitant·es qui pourront se passer de posséder une voiture, laquelle représente une charge considérable. L'augmentation des voitures en autopartage accompagnera cette évolution, pour les quelques trajets résiduels qui nécessiteront encore ce mode de déplacement.

Pour concrétiser cet engagement, trois axes d'action sont prévus :

- Faire de Besançon une **ville du quart d'heure**, c'est à dire une ville où tous les services essentiels sont à une distance d'un quart d'heure à pied ou à vélo. Pour y parvenir, une réflexion doit être conduite dans chaque quartier, sur les services ou commerces qui font défaut ou les aménagements nécessaires, avec les comités et les assemblées populaires de chaque quartier. Un plan de transformation en ville du quart d'heure pourra alors être élaboré.
- **Rendre gratuits les transports publics**, de façon progressive, en commençant par les moins de 25 ans, les personnes privées d'emploi ou disposant de faibles revenus (actifs ou retraités). L'offre de transport sera parallèlement complétée partout où le diagnostic "ville du quart d'heure" aura montré que cela est nécessaire. En outre, un plan d'**aménagement des arrêts pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite** sera établi et mis en œuvre.
- **Intensifier l'usage du vélo**. Nous mettrons **un vélo à disposition** sous condition de ressources aux jeunes bisontin-es en complément des vélos en libre-service, qui ne sont pas disponibles partout. Nous **développerons les pistes cyclables** et leurs tracés, en complémentarités avec les cheminements qui seront créés vers les parcs naturels, en travaillant avec les associations de Besançon et de GBM. Et en veillant à une cohabitation harmonieuse et sécurisée des différents modes de transport.

4/ Mobiliser et rénover les logements existants

Nous créerons un **service public du droit à la chaleur et à la fraîcheur** pour piloter une politique ambitieuse de rénovation énergétique des logements, accompagner les habitant-es en lien avec la Maison de l'Habitat, et lutter contre la précarité énergétique.

Plusieurs actions seront conduites, outre ce qui est déjà fait :

- **Soutenir la rénovation thermique des logements sociaux**. Une aide financière pouvant doubler celle accordée par GBM pourra être apportée dans le but de minorer la hausse de loyer ; elle sera conditionnée à l'emploi de matériaux biosourcés ou recyclés.
- **Soutenir la rénovation thermique des logements locatifs privés conventionnés**. Nous abonderons l'aide de GBM sous réserve de conventionnement du logement et d'emploi de matériaux biosourcés ou recyclés.
- **Encourager la rénovation thermique du centre ancien par l'exemple**. Un **appartement témoin rénové**, sera installé en centre-ville, montrant comment moderniser un logement classé sans dénaturer le patrimoine.
- **Soutenir l'auto-réhabilitation**. Il s'agit d'accompagner les ménages qui souhaitent

réaliser eux-mêmes l'isolation de leur logement (propriétaire ou locataire avec l'accord du propriétaire), en finançant l'**accompagnement technique** et en **subventionnant les matériaux**.

- **Mobiliser les logements vacants. Les propriétaires de logements vacants depuis plus de deux ans seront contactés** et incités à remettre leur logement en location de façon sécurisée. Si le logement nécessite des travaux, le propriétaire sera **accompagné** en lien avec la Maison de l'Habitat. Si le propriétaire est dans l'incapacité de faire face aux travaux, il lui sera proposé de le confier à un bailleur social qui prendra en charge les travaux dans le cadre d'un **bail à réhabilitation** et le louera à un loyer conventionné pendant la durée nécessaire à l'équilibre de l'opération. Dans le cas d'immeuble complet laissé vacant, une **acquisition à l'amiable** sera proposée, et à défaut une procédure d'expropriation engagée.

5/ Bifurquer vers une commune productive et innovante

Dans la planification écologique la production n'est pas une fin en soi : elle a pour objectif de **répondre aux besoins**. Elle ne doit pas non plus être laissée au reste du monde, ce qui a un coût écologique important et nous met en situation de dépendance. C'est pourquoi nous voulons **une commune capable autant que possible de répondre par elle-même à une partie de ses besoins et capable d'innover** pour une production locale sobre en énergie et en ressources.

Nous nommerons **un·e adjoint·e en charge de la ville productive**, interlocuteur·trice des entreprises et des services de l'État. Nous proposerons la création, au niveau intercommunal, d'un **service d'aide aux petites entreprises et producteurs locaux pour leur permettre d'accéder aux marchés publics**. Nous insérerons des clauses sociales, écologiques et de production locale dans tous les marchés publics.

Nous instaurerons un **moratoire sur l'ouverture ou l'extension des zones commerciales**, y compris en périphérie de la ville, pour préserver les espaces agricoles et naturels, mais aussi le petit commerce.

Nous promouvons largement le **modèle des coopératives**, qui peut permettre aux producteurs de répondre de façon groupée, de mutualiser du matériel ou des services. Nous **créerons une coopérative d'activité et d'emploi (CAE)** pour favoriser le développement de l'ESS. Nous accompagnerons les salarié·es pour les aider à reprendre leurs entreprises dans le cadre du modèle des SCOP.

Nous l'utiliserons pour soutenir en particulier :

- Le développement de l'**agriculture biologique locale, en soutenant** la constitution d'une **coopérative maraîchère**, qui permettra la mutualisation de matériels et le partage de graines, et la construction d'une **légumerie**.
- **Les petits commerces, l'artisanat et les tiers lieux productifs**, en créant une **SCIC d'immobilier commercial** (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), associant collectivités, usager·es, citoyen·nes investisseurs, et salarié·es, afin d'acheter des murs commerciaux qu'elle leur louera ensuite avec un dispositif de **"bail tremplin"**.

Enfin, nous voulons initier **une bifurcation technologique**. L'innovation actuelle en matière de technologie vise avant tout, soit à fabriquer le moins cher possible, soit à rendre les objets plus sophistiqués, avec des ajouts de fonctions numériques à l'utilité discutable, afin de justifier un prix élevé. Cette mode du "High-Tech", consommatrice de ressources en raréfaction et dont le coût environnemental est de plus en plus élevé, n'est pas celle de demain.

L'avenir est aux objets optimisés pour leur usage, réparables, fabriqués avec des matières recyclées. Cela ouvre un nouveau champ de recherche et d'expérimentation, autant sur de nouvelles méthodes et principes de fabrication, que sur les façons de recycler les objets actuels pour en récupérer les matériaux - un défi compte tenu de la multiplicité des métaux aujourd'hui employés pour le moindre appareil, et la complexité des alliages.

Besançon, ville des microtechniques, est particulièrement bien placée pour devenir un pôle de recherche en la matière. D'ailleurs, des signaux faibles existent : l'Université Marie et Louis Pasteur et des acteur·trices locaux participent déjà à des Appels à Manifestation d'Intérêt "Low-Tech" régionaux.

Nous voulons donc créer un **Centre de Recherche et d'Ingénierie Low-Tech**, co-piloté par la Ville, l'Université et le tissu industriel

6/Assurer la sobriété heureuse en matière d'eau, d'énergie, de déchets

Le principe de la sobriété heureuse est que chacun·e puisse avoir accès à ce dont il a besoin, pour la quantité nécessaire pour une vie confortable, mais que nul·le ne puisse gaspiller la ressource ou le service concerné.

Ce principe doit être appliqué strictement pour **l'eau**, ressource de plus en plus précieuse et indispensable à la vie. Nous accentuerons donc la progressivité pratiquée à Besançon pour la tarification de l'eau, avec la **gratuité des volumes vitaux**, nécessaires à la vie courante (50 m3) assortie d'une **gratuité de l'abonnement** pour les particuliers, puis une progressivité bien plus importante pour dissuader les usages de luxe.

L'énergie - électricité, gaz - est tout aussi indispensable à la vie quotidienne, et au fonctionnement des activités. Nous la voulons **plus accessible, plus verte et plus locale**. La Ville proposera aux habitant·es, personnes physiques, associations, et petites entreprises et commerces, un **achat groupé d'électricité** pour mutualiser les tarifs et réduire les factures. La même chose pourra être envisagée pour le gaz.

Nous voulons également faire plus en matière de production d'énergie renouvelable en nous appuyant sur la Fruitière à énergie existante ou une coopérative équivalente, pour **installer des panneaux photovoltaïques** sur les toits ou parkings de propriétaires ne pouvant ou souhaitant pas investir dans ce domaine. Elle assumerait la recherche de sites potentiellement intéressants et la mise en relation entre les acteurs.

En matière de déchets, nous mènerons une politique de réemploi plus volontariste. Nous **mettrons en réseau et soutiendrons tous les acteurs du réemploi**, favoriserons le **développement des ressourceries** associatives ou publiques, comme des structures de l'économie circulaire et des tiers-lieux dédiés à la réparation, et nous organiserons des **repair-café**s. Enfin, pour favoriser le réemploi, et parce qu'inciter les habitant·es à vivre sans voiture implique d'être conséquent, nous organiserons le **ramassage des encombrants**.

7 / Adapter la ville au changement climatique

Nous avons trois priorités pour adapter Besançon au changement climatique :

Actualiser le Plan de Prévention des Risques Inondation. Un Plan de Prévention des Risques Inondation existe, mais comme tous les documents de ce type, il est établi à partir des observations du passé. Nous solliciterons l'Université Marie et Louis Pasteur pour tenter d'évaluer ce qui peut nous attendre, puisque nous avons la chance de disposer à Besançon d'un laboratoire de recherche sur le changement climatique. Cette **étude sur l'évolution à venir du risque d'inondation** devrait être un préalable à tout projet de valorisation des bords du Doubs.

Faire face aux canicules. Les premières victimes du réchauffement climatique sont les habitant·es les plus fragiles. Le plan canicule existe, mais il reste insuffisant et ne couvre pas efficacement les personnes les plus vulnérables.

Nous augmenterons le nombre et la diversité des refuges frais dans tous les quartiers. Nous veillerons à ce que tous ces lieux soient accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec enfants. La carte des points frais et d'eau sera mise à jour, une signalétique visible sera mise en place.

Les refuges de jour pour les personnes sans abri, avec accès à l'eau, sanitaires, repas et espaces climatisés, seront étendus.

Nous installerons en outre **des voilages pour les rues et les squares encore non ombragés** et accélérerons le **plan de végétalisation des cours d'école**.

Former et informer. Il importe de **former tous les habitant·es, dès le plus jeune âge, aux gestes de premiers secours, à la vigilance climatique et à l'entraide de proximité**.

Dans les écoles, collèges et lycées en partenariat avec le département et la région, chaque élève pourrait bénéficier de modules pratiques sur la prévention des risques, l'identification des signes de malaise liés à la chaleur, et la conduite à tenir face à une urgence, voire de sessions de formation certifiantes PSC1 (Prévention et Secours Civiques) pour les lycées et universités.

Les adultes et seniors, via les maisons de quartier, les centres sociaux et les bibliothèques, ou encore les EHPAD pourront participer à des ateliers pratiques, incluant les risques domestiques, les canicules et la solidarité intergénérationnelle.

Cette formation n'est pas seulement technique : elle vise à intégrer la solidarité dans la vie quotidienne.

8/ Établir un droit à la nuit, au silence et à un espace et un temps libéré du consumérisme

Nous sommes soumis à une injonction à consommer de plus en plus permanente et omniprésente. Il faut résister à cet envahissement.

Nous bannirons la publicité non locale et les écrans publicitaires, consommateurs d'énergie et perturbant l'attention, de l'espace public.

Nous lutterons contre la pollution lumineuse : nous exigerons l'extinction hors temps d'activité – sauf cas exceptionnel – des éclairages des boutiques, magasins, bureaux, etc. ; nous rendrons les éclairages publics non permanents, avec des dispositifs de détection de mouvement.

Nous limiterons le travail le dimanche et restreindrons le recours aux « dimanches du maire » instaurés par une loi de 2016.

9/ Défendre la condition animale

Les communes se doivent de traiter et de faire traiter tous les animaux comme les êtres sentients et sensibles qu'ils sont. Nous conserverons l'attribution d'une **délégation à la condition animale à un·e membre du Conseil municipal**, et créerons un poste de chargé·e de mission dédié à la condition animale.

Nous élaborerons un **plan d'action, une délibération cadre, ou une charte spécifique à la condition animale**.

Nous prévoyons notamment les actions suivantes :

- Fermer **le zoo** de la Citadelle aux visiteurs et en faire un sanctuaire pour la faune menacée, tout en développant un projet global et ambitieux. Notre objectif est de faire entrer la Citadelle dans le XXI^e siècle, avec notre alter-projet : la **Citadelle de l'Utopie**.
- Agir pour les animaux domestiques : **deux grandes campagnes annuelles anti-abandon**, aires d'ébats pour chiens., campagnes de stérilisation des chats errants...
- **Réduire la consommation de produits d'origine animale** : Nous conduirons une réflexion à l'échelle de la ville sur les moyens d'atteindre un **objectif de réduction de 50 % de la consommation de produits d'origine animale** par l'augmentation de la part de protéines végétales dans l'alimentation des habitant·es de la ville à échéance 2030.

10/ Se nourrir sainement

Cet objectif répond à trois enjeux :

- un enjeu de justice sociale,
- un enjeu de prévention en matière de santé
- un enjeu de débouchés pour la production bio locale.

Nous prévoyons de :

- Faire la **cantine bio**, progressivement à 100% du repas (c'est aujourd'hui un peu moins de 50%) et **gratuite**, en commençant par renforcer la progressivité des tarifs pour les petits revenus et par la gratuité immédiate pour les familles en dessous du seuil de pauvreté. Les repas seront **végétariens** deux jours par semaine (dont un végétalien) et il sera proposé une alternative végétarienne tous les autres jours. Nous fournirons également un **petit-déjeuner et un goûter gratuits**.
- Développer un **réseau de restaurants/cantines associatives**, comme il en existe déjà quelques-uns dans Besançon, afin qu'ils proposent des menus **à petit prix**. Ces lieux peuvent devenir des lieux de vie et de rencontres intergénérationnels, permettant de briser l'isolement que subissent de nombreux·ses habitant·es de nos quartiers et notamment nos aîné·es.
- Fournir de façon hebdomadaire des paniers bios aux publics précaires, et prioritairement aux femmes enceintes, comme cela a pu se pratiquer pendant la pandémie du COVID.
- Soutenir l'expérimentation de la **sécurité sociale alimentaire** en cours de préfiguration à Besançon et nous porterons.

Outre ces engagements, nous poursuivrons bien entendu toutes les politiques conduites actuellement en matière d'isolation de bâtiments publics, en accélérant en particulier le

FAIRE MIEUX POUR



BESANÇON

programme de rénovation des écoles (cf engagement "Permettre à chacun de s'instruire"). Il en sera de même pour les politiques de gestion durable de la ressource en eau, telle que la réduction des pertes sur le réseau, la renaturation des rivières, la protection/restauration des zones humides, ou encore la protection des captages en collaboration avec les agriculteurs.

La lutte contre les inégalités de genre traverse l'ensemble de notre programme, et de nombreuses mesures sont prévues, qu'il s'agisse de la formation des personnels intervenant dans les écoles, de l'aménagement non genré des cours d'école, du **plan de rattrapage pour garantir l'égalité salariale** entre les femmes et les hommes employé-es par la collectivité, de la promotion d'une **éducation à la vie affective et sexuelle** prenant en compte les questions de genre et les personnes LGBTI+ , de la formation de tous les agents en charge de l'accueil du public, du plan de lutte contre le harcèlement sexuel, des mesures de protection et d'accompagnement en cas de violences sexuelles et sexistes....

Enfin, concernant la question de la santé mentale en lien avec l'environnement, nous pensons qu'il est indispensable d'agir simultanément sur deux plans :

- Avoir une politique claire et partagée de bifurcation écologique, propre à redonner de l'espoir aux bisontin.es, et incluant une reconnexion entre les bisontin.nes, enfants et adultes, et la nature
- Garantir une offre de soin en santé mentale suffisante, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas ; ce pourquoi nous prévoyons la création d'un **centre municipal de santé qui comportera une antenne de santé mentale.**

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces enjeux et notre programme. Nous voulons souligner notre intention de faire appel à l'expertise de l'université Marie et Louis Pasteur dans de nombreux domaines, ceux évoqués ci-dessus et d'autres tels que la prévention des addictions, par exemple par les financements de contrats doctoraux.

Besançon, le 18 février 2026

Bien cordialement

Séverine VEZIES

Tête de liste LFI, Faire mieux pour Besançon